

Rapport de la direction

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public et l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01) en ce qui a trait à la comptabilisation des paiements de transferts. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

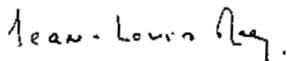
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Jean-Louis Roy

La directrice générale des ressources humaines et de l'administration,



Lise Morin

Montréal, le 28 juin 2018



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats, l'état du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2018 et 2017, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont actuellement présentées en partie à titre de droits contractuels à la note 17 des états financiers. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que Bibliothèque et Archives nationales du Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

Augmentation (Diminution) estimée
En dollars

	2018	2017
<i>État de la situation financière</i>		
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	191 686 599	192 864 315
Contributions reportées	126 604 130	131 481 140
Dettes nette et déficit cumulé	[65 082 469]	[61 383 175]
<i>État des résultats</i>		
Contributions du gouvernement du Québec	3 699 294	[538 622]
Déficit de l'exercice 2018 / Excédent de l'exercice 2017	[3 699 294]	[538 622]
<i>Note 17</i>		
Droits contractuels	[165 105 242]	

Opinion avec réserve

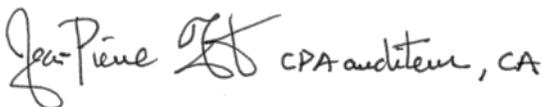
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2018 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Montréal, le 28 juin 2018

État des résultats

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2018	2017
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	45 616 325 \$	47 416 325 \$	46 373 100 \$
Centres d'archives privées	1 004 300	1 004 300	1 004 300
Cinémathèque	481 475	481 475	490 300
Catalogue des bibliothèques du Québec et Service québécois de traitement documentaire (note 15)	3 638 500	3 583 503	3 712 723
Autres contributions (note 15)	287 650	187 167	16 325
Revenus reportés		22 349	25 697
Remboursement des dettes	17 942 908	18 570 519	18 136 270
Intérêts	4 546 133	4 428 696	4 935 448
Contributions financières de la Ville de Montréal (note 5)			
Fonctionnement	11 519 931	11 523 000	12 174 860
Bibliothèque Saint-Sulpice	664 200	726 794	558 228
Plan culturel numérique	300 000	68 974	-
Contribution financière du gouvernement du Canada			
Contribution Jeunesse Canada au travail	38 000	35 596	18 974
Autres contributions (note 15)	556 595	344 471	172 822
Autres revenus	3 489 211	3 337 150	3 389 789
Intérêts	393 300	467 834	248 329
Gain à la cession d'immobilisations corporelles		-	133 560
Gain à la cession de placements en BTAA (note 9)		3 837	1 740 952
	90 478 528	92 201 990	93 131 677
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	43 345 314	42 704 420	42 290 373
Loyer	6 375 743	6 363 043	6 380 260
Services professionnels, administratifs et autres	8 306 077	7 479 390	7 397 632
Fournitures et approvisionnement	5 091 627	5 081 061	5 426 828
Taxes et permis	4 901 727	4 963 803	4 775 344
Entretien et réparations	3 228 189	3 124 101	2 833 248
Publicité et communication	942 749	857 045	924 409
Don à la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec		-	1 214 557
Frais de déplacement et de représentation	210 220	172 336	184 329
Contributions octroyées aux centres d'archives privées	1 116 300	1 132 387	1 132 387
Contributions octroyées à la Cinémathèque	481 475	481 475	490 300
Amortissement des immobilisations corporelles	15 067 349	14 620 587	13 593 809
Perte à la cession d'immobilisations corporelles		61 415	978
Frais financiers (note 6)	5 279 747	5 175 693	5 057 441
Fonds patrimonial (note 7)	343 000	337 647	378 610
	94 689 517	92 554 403	92 080 505
[DÉFICIT] EXCÉDENT DE L'EXERCICE (note 4)	[4 210 989] \$	[352 413] \$	1 051 172 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du déficit cumulé

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2018	2017
	Budget	Réel	Réel
Déficit cumulé au début de l'exercice	[38 267 127] \$	[38 267 127] \$	[39 318 299] \$
[Déficit] excédent de l'exercice	[4 210 989]	[352 413]	1 051 172
Déficit cumulé à la fin de l'exercice	[42 478 116] \$	[38 619 540] \$	[38 267 127] \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

AU 31 MARS 2018

	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 8)	30 631 450 \$	20 934 641 \$
Placements (note 9)	-	-
Débiteurs (note 10)	7 953 388	4 525 231
	38 584 838	25 459 872
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 11)	9 024 409	8 490 269
Intérêts courus à payer	535 155	572 613
Provision pour congés de maladie (note 12)	3 940 478	3 721 652
Provision pour vacances (note 12)	3 870 899	4 094 792
Emprunts (note 13)	23 169 217	22 767 032
Dettes (note 14)	169 275 586	170 490 206
Revenus reportés	89 565	111 914
Contributions reportées (note 15)	17 673 369	4 520 731
	227 578 678	214 769 209
DETTE NETTE	[188 993 840]	[189 309 337]
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 16)	147 313 894	147 605 664
Charges payées d'avance	3 060 406	3 436 546
	150 374 300	151 042 210
DÉFICIT CUMULÉ	[38 619 540] \$	[38 267 127] \$

DROITS CONTRACTUELS (note 17)

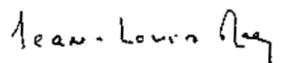
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le vice-président du conseil d'administration,

Le président-directeur général,



Gaston Bellemare



Jean-Louis Roy

État de la variation de la dette nette

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2018	2017
	Budget	Réel	Réel
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	[4 210 989] \$	[352 413] \$	1 051 172 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	[15 416 051]	[14 390 232]	[21 316 787]
Produit à la cession d'immobilisations corporelles	-	-	191 380
Amortissement des immobilisations corporelles	15 067 349	14 620 587	13 593 809
Perte nette (gain net) à la cession d'immobilisations corporelles	-	61 415	[132 582]
	[348 702]	291 770	[7 664 180]
Acquisition des charges payées d'avance	[3 519 023]	[3 060 406]	[3 436 546]
Utilisation des charges payées d'avance	3 434 634	3 436 546	3 354 135
	[84 389]	376 140	[82 411]
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE	[4 644 080]	315 497	[6 695 419]
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	[189 309 337]	[189 309 337]	[182 613 918]
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	[193 953 417] \$	[188 993 840]	[189 309 337] \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) excédent de l'exercice	[352 413] \$	1 051 172 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 620 587	13 593 809
Perte nette (gain net) à la cession d'immobilisations corporelles	61 415	[132 582]
Virement des revenus reportés	[22 349]	[25 697]
Virement des contributions reportées	[4 918 909]	[4 460 098]
Gain à la cession de placements en BTAA	[3 837]	[1 740 952]
	9 384 494	8 285 652
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	[3 428 157]	[963 041]
Charges payées d'avance	376 140	[82 411]
Créditeurs et charges à payer	226 689	1 323 261
Intérêts courus à payer	[37 458]	[561 367]
Provision pour congés de maladie	218 826	531 701
Provision pour vacances	[223 893]	395 252
Revenus reportés	-	26 081
Contributions reportées	18 071 547	4 825 910
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	24 588 188	1 378 038
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Encaissement de placements et flux de trésorerie liés aux activités de placement	3 837	11 733 724
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	[14 082 781]	[21 443 263]
Produit à la cession d'immobilisations corporelles	-	191 380
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	[14 082 781]	[21 251 883]
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts	17 935 956	29 921 133
Emprunts remboursés	[17 533 771]	[30 717 727]
Nouvelles dettes	17 533 771	30 717 727
Dettes remboursées	[18 748 391]	[18 248 381]
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	[812 435]	11 672 752
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	9 696 809	15 935 631
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	20 934 641	4 999 010
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	30 631 450 \$	20 934 641 \$

Les données supplémentaires concernant les flux de trésorerie se trouvent à la note 18.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2018

1. Constitution et mission

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) a été constituée par la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, chapitre B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec publiés à l'extérieur du Québec.

BANQ a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, BANQ est mandataire de l'État. À ce titre, en vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu (LRC, 1985, 5^e suppl.), elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers de BANQ sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics et municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01) en ce qui a trait à la comptabilisation des paiements de transferts. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de BANQ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation des documents de bibliothèque radiés ainsi que l'évaluation des placements. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu du fait qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, à l'exclusion des taxes à la consommation à recevoir, et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et les charges à payer, à l'exclusion des charges sociales et des taxes à la consommation à payer, les intérêts courus à payer, la provision pour vacances, les emprunts et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction, s'il y a lieu, sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Contributions

Les revenus provenant de contributions du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal et du gouvernement du Canada sont constatés dans l'exercice au cours duquel les faits qui donnent lieu à ces revenus se sont produits, dans la mesure où lesdites contributions sont autorisées, que BANQ satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Ils sont comptabilisés en contributions reportées lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est créé, les contributions reportées sont virées aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies.

Autres revenus

Les autres revenus sont générés par le stationnement, les amendes, les impressions, les reproductions et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Intérêts

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose de soldes bancaires.

Placements

Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable alors constatée est imputée aux résultats au poste « moins-value sur placements » et ne peut faire l'objet d'une reprise. Des provisions pour moins-value sont constituées pour traduire le degré de recevabilité et le risque de perte. L'évaluation est effectuée pour une catégorie donnée de prêts. Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers.

PASSIF

Avantages sociaux

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés pour vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans la provision pour vacances. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque BANQ estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés selon le mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que BANQ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de BANQ sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations corporelles, à l'exception de celui des terrains qui n'est pas amorti, est amorti à partir de leur date d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative suivante :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Stationnement	40 ans
Mobilier et équipement	De 4 à 10 ans
Équipements informatiques et de télécommunication	De 5 à 10 ans
Progiciels développés et logiciels	De 3 à 10 ans
Documents de bibliothèque et frais de reliure	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

2. Principales méthodes comptables [suite]

ACTIFS NON FINANCIERS [suite]

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de BAnQ de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens. Leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel celles-ci sont acquises.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents du fonds patrimonial, décrits à la note 7, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Les documents patrimoniaux acquis à l'encontre de paiements sont imputés aux résultats de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, ainsi que les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés selon leur valeur comptable. Quant aux services reçus gratuitement, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. Modifications comptables

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2017, BAnQ a adopté prospectivement les quatre nouvelles normes suivantes :

SP 3210, Actifs

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et établit des normes générales quant aux informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

SP 3320, Actifs éventuels

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

SP 3380, Droits contractuels

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Ces informations doivent comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

SP 3420, Opérations interentités

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de BAnQ. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4. Excédent de l'exercice

Les résultats de BANQ proviennent de deux sources, soit les activités provenant des opérations et les activités financées par des emprunts particuliers.

Les activités provenant des opérations découlent des opérations courantes de BANQ ainsi que des revenus et des charges d'exploitation du stationnement, de la mise en réseau des bibliothèques publiques dans un catalogue collectif assorti d'un service de prêt entre bibliothèques et de la mise en œuvre d'un guichet unique de traitement documentaire.

Les activités financées par des emprunts particuliers autorisées par le gouvernement du Québec représentent les opérations afférentes aux programmes de maintien des actifs du gouvernement ainsi que l'amortissement des opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de la Grande Bibliothèque au public.

	2018			2017		
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts particuliers	Total	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts particuliers	Total
Revenus	69 200 462 \$	23 001 528 \$	92 201 990 \$	70 057 646 \$	23 074 031 \$	93 131 677 \$
Charges	69 065 021	23 489 382	92 554 403	69 545 094	22 535 411	92 080 505
(Déficit) excédent de l'exercice	135 441 \$	[487 854] \$	[352 413] \$	512 552 \$	538 620 \$	1 051 172 \$

BANQ a réalisé en 2018 un excédent de 135 441 \$ dans le fonds des opérations. Le déficit autorisé au budget pour le fonds des opérations était de 187 071 \$. En 2017, BANQ avait réalisé un excédent de 512 552 \$ dans le fonds des opérations. L'excédent autorisé au budget pour le fonds des opérations était de 512 502 \$.

5. Contributions financières de la Ville de Montréal

BANQ, antérieurement la Bibliothèque nationale du Québec, avait signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'acquisition, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation, l'enrichissement et le traitement documentaire de la collection. Cette entente prévoyait également le prêt de personnel de la Ville de Montréal. Malgré la date de signature du 19 août 2016, la présente entente est entrée en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2016, et se termine le 1^{er} janvier 2021. L'entente pourra être renouvelée aux mêmes conditions par période de cinq ans.

La somme versée par la Ville de Montréal correspond au montant de cette contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à BANQ.

BANQ et la Ville de Montréal ont aussi signé une entente le 30 janvier 2017 pour faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice sous la forme de deux espaces à la fois distincts et communicants : une première zone destinée aux adolescents, composée d'une bibliothèque et d'un médialab, et, dans une seconde zone, un laboratoire de fabrication ancré dans les technologies de pointe et s'adressant à l'ensemble de la population.

Une contribution totale de 17 000 000 \$ sera accordée à BANQ pour la réalisation de ce projet. Ce revenu est enregistré au fur et à mesure de la constatation des charges afférentes. En 2018, le revenu comptabilisé représente un montant de 726 794 \$ (558 228 \$ en 2017).

6. Frais financiers

	2018	2017
Intérêts sur la dette	4 772 482 \$	4 794 151 \$
Intérêts sur emprunts	386 176	237 732
Intérêts et frais bancaires	17 035	25 558
	5 175 693 \$	5 057 441 \$

7. Fonds patrimonial

Le fonds patrimonial de BANQ contient deux grandes composantes, soit les collections patrimoniales et les fonds d'archives. Les collections patrimoniales comprennent les catégories suivantes de documents : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, partitions, publications numériques et microformes, ainsi que les collections spéciales, particulières par leur rareté, leur support matériel ou leur format, qui comprennent les livres anciens, les estampes, les livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, les reliures d'art, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les cartes géographiques, l'iconographie documentaire et les reproductions d'œuvres d'art. Les collections patrimoniales comprennent également des documents cinématographiques et télévisuels.

7. Fonds patrimonial (suite)

Le fonds patrimonial comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). À ces documents textuels s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques et disques appartenant aux mêmes catégories.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés. La valeur des documents patrimoniaux acquis par achat par BAnQ au cours de l'exercice s'établit à 337 647 \$ (378 610 \$ en 2017). De plus, la valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par BAnQ au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 908 507 \$ (1 072 084 \$ en 2017).

8. Trésorerie

Au 31 mars 2018, le taux d'intérêt des comptes courants de BAnQ est de 1,15 % (0,40 % en 2017). Afin d'assurer une bonne gestion de la trésorerie, BAnQ utilise aussi un compte bancaire à taux préférentiel pour gérer ses excédents de trésorerie. Le taux d'intérêt de ce compte bancaire varie entre 1,05 % et 1,95 % (entre 1,05 % et 1,15 % en 2017).

9. Placements

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

Au 31 mars 2018, BAnQ détient des billets à terme adossés à des actifs du VAC II (véhicule d'actifs-cadres II) qu'elle a obtenus en échange de placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) à la suite d'une entente de restructuration survenue le 21 janvier 2009.

Au cours de l'exercice, des billets à terme adossés à des actifs du VAC II (véhicule d'actifs-cadres II) ont été cédés à leur valeur nominale. Comme les billets de catégorie C qui ont été cédés avaient fait l'objet de la comptabilisation d'une moins-value de 3 837 \$, il en résulte un gain à la cession équivalent.

Au 31 mars 2018, BAnQ détient le titre suivant :

	2018			2017		
	Valeur nominale	Moins-value	Valeur comptable	Valeur nominale	Moins-value	Valeur comptable
BTAA de tiers VAC II, échéant le 15 juillet 2056						
Catégorie C	57 628 \$	[57 628] \$	– \$	61 470 \$	[61 470] \$	– \$
	57 628 \$	[57 628] \$	– \$	61 470 \$	[61 470] \$	– \$

10. Débiteurs

	2018	2017
Contributions du gouvernement du Québec	3 100 000 \$	– \$
Ville de Montréal	2 680 718	2 711 875
Taxes à la consommation à recevoir	781 852	902 525
Autres	1 390 818	910 831
	7 953 388 \$	4 525 231 \$

11. Crédoiteurs et charges à payer

	2018	2017
Fournisseurs	3 911 715 \$	2 700 855 \$
Traitements	3 287 252	2 736 312
Charges sociales	1 825 442	2 138 545
Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec	–	914 557
	9 024 409 \$	8 490 269 \$

12. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les membres du personnel de BAnQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs, administrés par Retraite Québec, sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le taux de cotisation au RREGOP est passé le 1^{er} janvier 2018 de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible. Le taux du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 15,03 % à 12,82 %. Pour le RREFQ, il y a eu congé de primes pour les années civiles 2015, 2016 et 2017.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS, et d'un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, BAnQ verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations de BAnQ, y compris le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 029 883 \$ (3 124 225 \$ en 2017). Les obligations de BAnQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	3 721 652 \$	3 189 951 \$
Charges de l'exercice	1 603 749	1 814 549
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 384 923)	(1 282 848)
Solde à la fin de l'exercice	3 940 478 \$	3 721 652 \$

BAnQ dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Les modalités du programme diffèrent selon la catégorie d'emploi et la date d'accumulation des journées de congé (avant ou après le 1^{er} avril 2017). De nouvelles ententes ont été conclues avec le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), qui représente une partie des employés de BAnQ, dont les fonctionnaires et les ouvriers. Ces ententes modifient les conditions d'accumulation de l'utilisation de ces journées à compter du 1^{er} avril 2017. Une autre convention collective, celle du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, échue depuis le 31 mars 2015, est en cours de négociation. Les employés cadres n'accumulent pas de journées de congé de maladie, mais bénéficient de conditions d'utilisation du programme à l'égard des journées accumulées en date de leur promotion, le cas échéant.

Selon les dispositions du programme toujours en vigueur pour les employés de BAnQ dont la convention collective est en cours de négociation, ceux-ci peuvent accumuler les journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours de salaire. Les employés peuvent également utiliser ces journées pour compenser une absence pleinement rémunérée lors d'un départ en préretraite.

Les mêmes dispositions prévalaient jusqu'au 31 mars 2017 pour les employés qui font partie du SFPQ. Depuis le 1^{er} avril 2017, ceux-ci accumulent dans une nouvelle réserve les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours. Toute journée excédentaire est payable à la fin de l'année civile. La réserve est monnayable en totalité en cas de cessation du lien d'emploi mais ne peut être utilisée lors d'un départ en préretraite. La réserve accumulée au 31 mars 2017 selon les anciennes dispositions a été transférée dans la nouvelle réserve jusqu'à concurrence d'un maximum de 20 jours. Le solde résiduel pourra être utilisé comme journées pleinement rémunérées lors d'un départ en préretraite ou dans le cadre du travail jusqu'au 31 mars 2022. Tout solde résiduel à cette date sera monnayé à 70 % en 2022-2023.

Les obligations à long terme rattachées aux programmes concernant les congés de maladie sont établies à l'aide d'une méthode qui en répartit le coût sur la durée de la carrière active des employés et augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à BAnQ.

12. Avantages sociaux futurs (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes, au 31 mars 2018 :

	Taux d'indexation		Taux d'actualisation		Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	
	%	%	%	%		
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
RREGOP	2,70	2,00	De 0,01 à 3,01	De 0,94 à 3,37	De 0 à 14 ans	De 1 à 20 ans
RRPE et RRAS	2,00	2,00	2,92	De 1,17 à 3,18	11 ans	De 2 à 16 ans

Provision pour vacances

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	4 094 792 \$	3 699 540 \$
Charges de l'exercice	2 924 561	3 225 354
Prestations versées au cours de l'exercice	[3 148 454]	[2 830 102]
Solde à la fin de l'exercice	3 870 899 \$	4 094 792 \$

13. Emprunts

BAnQ est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 59 104 414 \$ (56 438 049 \$ en 2017), aux fins suivantes :

	2018	2017
Maintien des actifs	46 728 054 \$	49 749 166 \$
Stratégie culturelle numérique	7 272 000	5 555 000
Résorption du déficit d'entretien	818 100	1 020 100
Refinancement (construction Grande Bibliothèque et maintien des actifs)	–	113 783
Acquisition de la bibliothèque Saint-Sulpice	4 286 260	–
	59 104 414 \$	56 438 049 \$

Les sommes prélevées portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois, plus 0,3 %. Au 31 mars 2018, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 1,93125 % (1,214 % au 31 mars 2017) et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2018	2017
Emprunts sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Maintien des actifs	23 169 217 \$	22 767 032 \$

14. Dettes

	2018	2017
Billets à long terme auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
• Portant intérêt au taux de 4,475 %, remboursable par versements annuels de 9 532 \$ jusqu'au 18 mai 2018	9 465 \$	18 931 \$
• Portant intérêt au taux de 2,698 %, remboursable par versements annuels de 2 642 270 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2018	2 629 851	5 259 703
• Portant intérêt au taux de 1,577 %, remboursable par versements annuels de 43 609 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2020	129 301	172 400
• Portant intérêt au taux de 1,552 %, remboursable par versements annuels de 40 173 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2021	120 000	160 000
• Portant intérêt au taux de 1,354 %, remboursable par versements annuels de 28 271 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2021	111 864	139 833
• Portant intérêt au taux de 2,934 %, remboursable par versements annuels de 2 536 487 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	15 120 000	17 640 000
• Portant intérêt au taux de 2,961 %, remboursable par versements annuels de 1 624 767 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	9 680 363	11 293 756
• Portant intérêt au taux de 3,271 %, remboursable par versements annuels de 1 866 679 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024	12 981 818	14 836 364
• Portant intérêt au taux de 2,171 %, remboursable par versements annuels de 1 529 945 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2025	10 640 001	12 160 000
• Portant intérêt au taux de 2,662 %, remboursable par versements annuels de 2 587 594 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024 et par un versement de 54 339 477 \$ le 1 ^{er} septembre 2025	71 477 822	74 030 601
• Portant intérêt au taux de 2,344 %, remboursable par versements annuels de 1 478 083 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2026	13 216 277	14 684 752
• Portant intérêt au taux de 2,573 %, remboursable par versements annuels de 1 314 407 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	11 752 773	13 058 636
• Portant intérêt au taux de 4,926 %, remboursable par versements annuels de 317 617 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2031	4 411 065	4 726 141
• Portant intérêt au taux de 1,971 %, remboursable par versements annuels de 42 181 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2022	168 000	–
• Portant intérêt au taux de 2,454 %, remboursable par versements annuels de 1 732 372 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	15 490 005	–
• Portant intérêt au taux de 4,411 %, échu en mai 2017	–	845 455
Billets à long terme auprès de la Société québécoise des infrastructures		
• Portant intérêt au taux de 4,28 %, remboursable par versements mensuels de 6 027 \$ jusqu'au 30 avril 2023 incluant les intérêts	329 878	386 756
• Portant intérêt au taux de 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 3 952 \$ jusqu'au 31 juillet 2030 incluant les intérêts	513 329	549 292
• Portant intérêt au taux de 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 3 735 \$ jusqu'au 31 octobre 2030 incluant les intérêts	493 774	527 586
Total	169 275 586 \$	170 490 206 \$

Tous les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par le Fonds de financement du Québec décrits ci-dessus sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des contributions accordées à BAnQ par le ministre de la Culture et des Communications au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts à l'exception de la dette pour la construction du stationnement au montant de 4 411 065 \$ (4 726 141 \$ en 2017). Les versements effectués au titre des contributions sont transmis directement au Fonds de financement.

14. Dettes (suite)

Le montant des versements en capital à effectuer sur les dettes au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2019	17 924 639 \$
2020	15 276 976
2021	15 281 261
2022	15 201 917
2023	15 136 060
2024 et suivants	92 068 009
	170 888 862 \$

15. Contributions reportées

	2018	2017
Solde au début de l'exercice		
Gouvernement du Québec	2 698 625 \$	3 937 418 \$
Ville de Montréal	1 449 772	8 000
Autres	372 334	209 501
	4 520 731	4 154 919
Contributions octroyées au cours de l'exercice		
Gouvernement du Québec	4 295 300	2 490 255
Ville de Montréal	13 275 000	2 000 000
Autres	501 247	335 655
	18 071 547	4 825 910
Virements de l'exercice		
Gouvernement du Québec	(3 770 670)	(3 729 048)
Ville de Montréal	(803 768)	(558 228)
Autres	(344 471)	(172 822)
	(4 918 909)	(4 460 098)
Solde à la fin de l'exercice		
Gouvernement du Québec	3 223 255	2 698 625
Ville de Montréal	13 921 004	1 449 772
Autres	529 110	372 334
Solde à la fin de l'exercice	17 673 369 \$	4 520 731 \$

16. Immobilisations corporelles

									2018	2017
	Terrains	Bâtiments ¹	Stationnement	Mobilier et équipement	Équipements informatiques et de télécommunication ²	Progiciels développés et logiciels ³	Documents de bibliothèque et frais de reliure	Améliorations locatives	TOTAL	TOTAL
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	13 743 390	100 837 617	7 749 078	20 579 640	19 722 881	31 191 529	105 375 340	2 396 507	301 595 982	283 095 714
Acquisitions	3 093	1 916 978	-	566 980	1 731 541	2 961 238	7 210 402	-	14 390 232	21 316 787
Cessions et radiations	-	-	-	-	(138 461)	-	(2 167 694)	-	(2 306 155)	(2 816 519)
Solde à la fin de l'exercice	13 746 483	102 754 595	7 749 078	21 146 620	21 315 961	34 152 767	110 418 048	2 396 507	313 680 059	301 595 982
Amortissement cumulé										
Solde au début de l'exercice	-	30 521 643	2 256 055	15 233 937	14 909 520	21 220 196	68 839 269	1 009 698	153 990 318	143 154 230
Amortissement de l'exercice	-	2 744 625	192 809	1 179 232	1 472 100	1 551 914	7 347 458	132 449	14 620 587	13 593 809
Cessions et radiations	-	-	-	-	(94 122)	-	(2 150 618)	-	(2 244 740)	(2 757 721)
Solde à la fin de l'exercice	-	33 266 268	2 448 864	16 413 169	16 287 498	22 772 110	74 036 109	1 142 147	166 366 165	153 990 318
Valeur comptable nette au 31 mars 2018	13 746 483	69 488 327	5 300 214	4 733 451	5 028 463	11 380 657	36 381 939	1 254 360	147 313 894	-
Valeur comptable nette au 31 mars 2017	13 743 390	70 315 974	5 493 023	5 345 703	4 813 361	9 971 333	36 536 071	1 386 809	-	147 605 664

1. Le processus d'acquisition du bâtiment Saint-Sulpice, d'un montant de 909 457 \$, et des améliorations de bâtiment au coût de 1 499 282 \$ étaient en voie de réalisation au 31 mars 2018 (81 500 \$ au 31 mars 2017) et n'ont pas été amortis.
2. Le développement du système de téléphonie et le remplacement de la solution de sauvegarde des données, au coût de 228 073 \$, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2018 (21 782 \$ au 31 mars 2017) et n'ont pas été amortis.
3. Le développement de progiciels à l'interne, au coût de 3 114 167 \$, était en voie de réalisation au 31 mars 2018 (2 076 420 \$ au 31 mars 2017) et n'a pas été amorti.

17. Droits contractuels

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et plus	Total
Droits contractuels avec des parties apparentées	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes à long terme	17 476 371	14 824 568	14 824 568	14 740 787	14 670 334	88 568 614	165 105 242
	17 476 371	14 824 568	14 824 568	14 470 787	14 670 334	88 568 614	165 105 242

18. Données supplémentaires concernant les flux de trésorerie

	2018	2017
Intérêts payés	5 076 565 \$	5 489 059 \$
Opérations relatives aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles financée à même les créditeurs et les charges à payer	1 623 517 \$	1 316 066 \$

19. Opérations entre apparentés

BAnQ est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à un contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités dont une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du Bureau de direction.

BAnQ n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre BAnQ et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités dont ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

20. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, BAnQ est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. BAnQ est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent BAnQ à un risque de crédit sont composés de la trésorerie, des débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) et des placements.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

BAnQ n'est pas exposée à un risque de crédit significatif en ce qui concerne ses débiteurs puisque la majorité de ceux-ci sont des apparentés inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec. Ainsi, le risque de crédit est faible compte tenu de l'assurance élevée du recouvrement de ces débiteurs.

Le risque de crédit associé aux placements est réduit puisque BAnQ enregistre des provisions pour moins-value afin de tenir compte des pertes de crédit potentielles. Le détail des moins-values afférentes aux placements est donné à la note 9.

Au 31 mars 2018, une provision pour créances douteuses de 7 666 \$ (6 352 \$ en 2017) a été comptabilisée pour les débiteurs, principalement ceux dont les comptes étaient en souffrance. BAnQ est d'avis que les provisions pour perte de crédit sont suffisantes pour couvrir le risque de non-paiement et estime que la qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni dépréciés ni en souffrance au 31 mars 2018 est bonne.

La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs et des placements représentant l'exposition maximale de BAnQ au risque de crédit se détaille comme suit :

	2018	2017
Trésorerie	30 631 450 \$	20 934 641 \$
Débiteurs	7 171 536	3 622 706
	37 802 986 \$	24 557 347 \$

20. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Le classement chronologique des débiteurs, à l'exception de la provision pour mauvaises créances, se détaille comme suit :

	2018	2017
Courants	6 711 588 \$	2 890 043 \$
0 à 30 jours	483 379	781 365
31 à 60 jours	19 186	705
61 à 90 jours	26 800	-
91 jours et plus	-	12 344
	7 240 953 \$	3 684 457 \$

La provision pour mauvaises créances se détaille comme suit :

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	[61 751] \$	[77 068] \$
Charge de l'exercice	[7 666]	[6 352]
Montants radiés et recouvrés	-	21 669
Solde à la fin de l'exercice	[69 417] \$	[61 751] \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

BAnQ considère qu'elle détient suffisamment de liquidités et de facilités de crédit pour avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme.

Afin d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour ces emprunts.

Les flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Au 31 mars 2018	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	7 198 967 \$	- \$	- \$	- \$	7 198 967 \$
Intérêts courus à payer	535 155	-	-	-	535 155
Provision pour vacances	3 870 899	-	-	-	3 870 899
Emprunts bancaires	23 169 217	-	-	-	23 169 217
Dettes	21 893 469	56 543 032	35 374 360	80 349 715	194 160 576
	56 667 707 \$	56 543 032 \$	35 374 360 \$	80 349 715 \$	228 934 814 \$

Au 31 mars 2017	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	6 325 679 \$	- \$	- \$	- \$	6 325 679 \$
Intérêts courus à payer	572 613	-	-	-	572 613
Provision pour vacances	4 094 792	-	-	-	4 094 792
Emprunts bancaires	22 767 032	-	-	-	22 767 032
Dettes	21 119 661	54 155 563	31 941 648	90 405 512	197 622 384
	54 879 777 \$	54 155 563 \$	31 941 648 \$	90 405 512 \$	231 382 500 \$

20. Gestion des risques liés aux instruments financiers [suite]

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. BAnQ est exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes, lesquelles portent intérêt à taux fixe, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur de celles-ci. Toutefois, puisque les dettes sont comptabilisées au coût après amortissement et que BAnQ prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu, elle n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

Les emprunts portent intérêt à un taux variable et exposent donc BAnQ à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Puisque les intérêts sur les dettes seront pris en charge par le gouvernement du Québec advenant l'inexécution de ses obligations par BAnQ, celle-ci n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

21. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2018.

**GOVERNEMENT DU QUÉBEC
BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC****RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT.**

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau général de dépôts pour le Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et l'état des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau général de dépôts pour le Québec au 31 mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Yves Doré, CPA auditeur, CA

Directeur principal

Québec, le 5 décembre 2018



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2018
(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIF		
Sommes détenues pour le compte des déposants (note 4)	1 143 531	1 157 517
Titres reçus en dépôt	<u>51 850</u>	<u>52 515</u>
	<u>1 195 381</u>	<u>1 210 032</u>
PASSIF		
Dépôts à transférer au fonds général du fonds consolidé du revenu	1 378	188
Dépôts de cautionnements, de garanties et autres	<u>1 194 003</u>	<u>1 209 844</u>
	<u>1 195 381</u>	<u>1 210 032</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Administrateur du Bureau général de dépôts pour le Québec



Sous-ministre des Finances



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018
(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Solde de l'actif net au début	—	—
Augmentation de l'actif et du passif		
Dépôts de cautionnements, de garanties et autres, reçus des déposants	210 123	763 152
Diminution de l'actif et du passif		
Dépôts remis aux déposants	(224 557)	(127 400)
Dépôts transférés au fonds général du fonds consolidé du revenu	(217)	(940)
	<u>(224 774)</u>	<u>(128 340)</u>
	<u>(14 651)</u>	<u>634 812</u>
Actif/Passif au début	1 210 032	575 220
Actif/Passif à la fin	<u>(1 195 381)</u>	<u>(1 210 032)</u>
	<u>14 651</u>	<u>(634 812)</u>
Solde de l'actif net à la fin	<u>—</u>	<u>—</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



GOVERNEMENT DU QUÉBEC
BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2018

1. NATURE DU BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC

Le Bureau général de dépôts pour le Québec (Bureau) a pour but d'administrer des sommes d'argent et de titres détenus en consignation à titre de dépôt de cautionnements, de garanties et autres en vertu de lois et de règlements. Ces dépôts sont effectués auprès du Bureau conformément à la *Loi concernant les dépôts au Bureau général de dépôts pour le Québec* (RLRQ, chapitre D-5.1). Le Bureau est situé au 8, rue Cook, 2^e étage, Québec, Québec, G1R 0A4.

Les sommes déposées sont avancées au fonds général du fonds consolidé du revenu sans intérêts ni modalités de remboursement.

2. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et approuvés par le sous-ministre et l'administrateur du Bureau le 5 décembre 2018.

Base d'évaluation et monnaie de présentation

Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et la base d'évaluation utilisée est la valeur de réalisation lors de la prise en charge par le Bureau, sauf pour les titres qui sont comptabilisés à la valeur nominale.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Bureau.

L'état de la situation financière est présenté par ordre de liquidité.

Les états financiers du Bureau n'incluent pas d'état du résultat global. En effet, le Bureau n'a droit à aucune plus-value ou moins-value des dépôts qui lui sont confiés. Le Bureau exerce des activités de nature fiduciaire, il ne fait que des activités de détention. Ainsi, l'état du résultat global, s'il était présenté, serait nul.

Les états financiers du Bureau n'incluent pas de tableau des flux de trésorerie. En effet, le Bureau ne détient aucune trésorerie qui puisse être utilisée pour ses opérations courantes. Effectivement, l'encaisse est affectée uniquement à des activités de détention, ou peut être avancée au fonds général, selon les dispositions afférentes. Ainsi, le tableau des flux de trésorerie, s'il était présenté, serait nul.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme pour la période visée par les états financiers.

Sommes détenues pour le compte des déposants

Les sommes détenues pour le compte des déposants sont comptabilisées à la valeur de réalisation lors de la prise en charge par le Bureau et subséquemment à la valeur de réalisation qui correspond au coût. Les sommes détenues pour le compte des déposants ne portent pas intérêt.



GOVERNEMENT DU QUÉBEC
BUREAU GÉNÉRAL DE DÉPÔTS POUR LE QUÉBEC

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Titres reçus en dépôt

Les titres reçus en dépôt, comptabilisés à la valeur nominale, sont principalement constitués de certificats de dépôts et d'obligations. Les titres viennent à échéance à différentes dates, d'avril 2018 à juin 2029. Les intérêts, étant la propriété des déposants, leur sont remis directement.

Dépôts de cautionnements, de garanties et autres

Les dépôts de cautionnement, de garanties et autres sont constitués des sommes détenues pour le compte des déposants comptabilisées à la valeur de réalisation et des titres reçus en dépôt comptabilisés à la valeur nominale.

4. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE DES DÉPOSANTS
 (en milliers de dollars canadiens)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Sommes détenues par les palais de justice	1 174	3 175
Sommes détenues par un fiduciaire pour la garde des titres	1 476	870
Sommes détenues par le fonds général du fonds consolidé du revenu	<u>1 140 881</u>	<u>1 153 472</u>
	<u>1 143 531</u>	<u>1 157 517</u>

5. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le Bureau est lié à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Le Bureau n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ses parties liées autres que celles présentées dans le corps même de ses états financiers.

Le fonds général du fonds consolidé du revenu assume l'ensemble des frais d'administration du Bureau. Au 31 mars 2018, ces frais totalisent 107 110 \$ (108 879 \$ au 31 mars 2017).

En vertu de la *Loi concernant les dépôts au Bureau général de dépôts pour le Québec*, les sommes détenues par le fonds général du fonds consolidé du revenu, qui n'ont pas été réclamées dans les trois ans suivant la date à laquelle les ayants droit auraient pu exiger le remboursement, sont versées au fonds général du fonds consolidé du revenu.

